

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 144

présenté par

Mme Battistel et Mme Gaillot

ARTICLE PREMIER

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

I. – À l'intitulé du chapitre II du titre I^{er} du livre II de la deuxième partie du code de la santé publique, le mot : « douzième » est remplacé par le mot : « quatorzième » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de coordination.